

Envoyé en préfecture le 16/10/2025

Reçu en préfecture le 16/10/2025

Publié le

ID : 083-218301497-20251015-20251510_4-DE



COMMUNE DE VILLECROZE

RAPPORT ANNUEL SUR LE PRIX ET LA QUALITE DU SERVICE PUBLIC DE L'EAU POTABLE ET DE L'ASSAINISSEMENT

EXERCICE 2024



SOMMAIRE

1. LE SERVICE D'EAU POTABLE	p 3
1.1 L'alimentation en eau potable de la commune	
1.1.1 Les ressources en eau	
1.1.2 Le schéma d'alimentation en eau potable	
1.1.3 Les réservoirs de stockage	
1.1.4 Les accessoires de réseau	
1.1.5 Les canalisations	
1.1.6 Le parc compteurs	
1.2 Indicateur de gestion patrimoniale du réseau d'eau potable	
1.3 Le Bilan hydraulique	
1.3.1 Les volumes prélevés	
1.3.2 Les volumes d'eau potable produits	
1.3.3 Les volumes mis en distribution calculés sur une période de relève	
1.3.4 Les volumes consommés autorisés calculés sur une période de relève	
1.4 La performance du réseau calculée sur une période de relève (décret 2 mai 2007)	
1.4.1 L'indice linéaire de pertes (ILP)	
1.4.2 L'ILC et rendement Grenelle 2	
1.4.3 La consommation électrique	
1.5 La Qualité de l'eau	
1.5.1 Quelques notions générales	
1.5.2 Selon quels critères définit-on la qualité de l'eau ?	
1.5.3 Le contrôle de la qualité de l'eau	
1.5.4 Le plan Vigipirate	
1.6. Travaux réalisés sur le réseau d'eau potable en 2024	
1.6.1 Sur les sites de production :	
1.6.2 Sur le réseau de distribution	
1.7 Les indicateurs du service d'eau potable	
2. LE SERVICE DE L'ASSAINISSEMENT COLLECTIF	p 27
2.1 Inventaire du patrimoine communal	
2.2 Schéma d'alimentation de collecte d'eaux usées	
2.3 Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux d'eaux usées	
2.4 Le curage	
2.5 Les désobstructions	
2.6 Les volumes assujettis à l'assainissement	
2.7 Travaux réalisés sur le réseau d'assainissement en 2024	
2.8 Les indicateurs de performance du service assainissement	
3. LE BILAN DU SERVICE A LA CLIENTELE	p 32
3.1 Branchements	
3.2 Abonnements	
3.3 Volumes Vendus	
3.4 Typologie des contacts clients	
3.5 Bilan commercial	
4. LE PRIX DU SERVICE DE L'EAU POTABLE ET ASSAINISSEMENT	p 37
4.1 La facturation	
4.2 La facture type eau pour 120 m3 en 2024	
4.3 La facture type eau et assainissement pour 120 m3 en 2024	
4.4 Evolution du prix de l'eau et de l'assainissement	
4.5 Quelques notions et chiffres sur l'eau	
5. ACHATS REALISES EN 2024 POUR LES BESOINS DU SERVICE	p 41
6. ANNEXES	

1 .LE SERVICE D'EAU POTABLE

Le service de l'eau potable de la commune de VILLECROZE est assuré dans le cadre d'une régie municipale avec autonomie financière mais sans personnalité morale depuis la fin du contrat de la SEERC le 8 février 2016.

1.1 L'alimentation en eau potable de la commune

L'alimentation en eau potable de la commune est un véritable enjeu pour l'avenir puisqu'elle conditionne notamment les développements urbanistiques envisagés (création de nouvelles habitations) ainsi que la santé des usagers.

1.1.1 Les ressources en eau

La commune est alimentée en eau par des ressources souterraines situées sur le territoire communal :

- La source des Baguiers :



Elle émerge à environ 400 m d'altitude et est située à 500 m au Nord du centre du village de Villecroze.

Elle alimente gravitairement en complément avec la station de pompage des Défends le réservoir des Baguiers et le réservoir des Hubacs (pendant la période hivernale)

Cette ressource alimente le centre du village, la route de Draguignan (RD 557), la route de Salernes (RD 51) et la route de Barbebelle (RD 251)

Le débit varie entre de 4 et 25 m³/h (soit entre 96 et 576 m³/j) selon les années et les saisons.

- La station de pompage des Défends

Il est situé à 500 m au Nord-Ouest du centre du village de Villecroze.

Le débit d'exploitation du gîte aquifère des Défends est de 20 m³/h, soit 480 m³/j selon les années

- La station de pompage de la Colle



Le refoulement se fait en direction du réservoir de la Colle. Il existe 2 groupes de pompage de capacité 53 m³/h chacune.

Il est situé à 5 km au Sud-Est de l'agglomération de Villecroze, dans un secteur très boisé, pratiquement non cultivé et très faiblement urbanisé.

Le forage 1 a été réalisé en 1991 et le forage 2 pour renforcer l'alimentation en eau potable dans le secteur Sud de Villecroze

Le captage des Hubacs :

Remise en service de la source en Juin 2017

Elle se situe à 349 m d'altitude en amont du réservoir des Hubacs

Le débit moyen est de 10 m³/h l'hiver et 2 m³/h l'été en moyenne

1.1.2 Le schéma d'alimentation en eau potable

Les eaux traitées vont ensuite alimenter gravitairement le réseau de distribution (**voir annexe**)

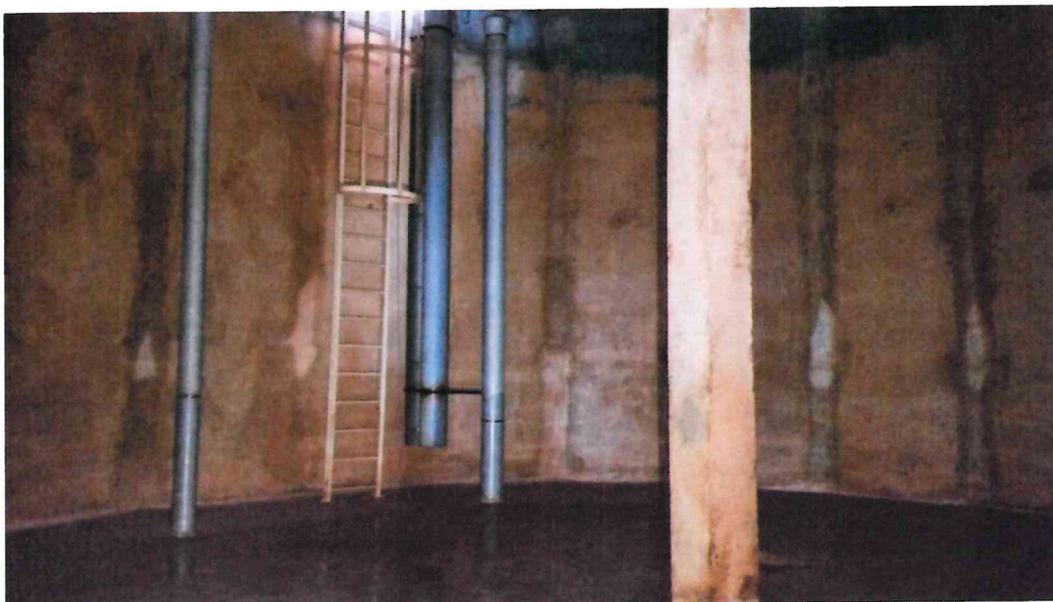
1.1.3 Les réservoirs de stockage

Le village est équipé de trois réservoirs de stockage pour une capacité totale de stockage de 1050 m³ correspondant à une journée de consommation en période de pointe.

- **le réservoir des Baguiers**, réservoir principal de la commune avec une capacité de 500m³



- **le réservoir de la Colle de 300 m³**



- le bassin des Hubacs de 250 m3



1.1.4 Les accessoires de réseau

Le tableau suivant détaille les principaux accessoires de réseau disponibles au 31 décembre de l'année 2024 :

Désignation	2024
Débitmètre de sectorisation sur réseau de distribution : 2 au rond-point des Esparrus + 2 au croisement route de Barbeville Rd251/route de Salernes Rd51 + 1 au croisement Route de Barbeville RD251/RD 560 + 1 au niveau de l'alimentation du réservoir des Hubacs	6
Débitmètre : distribution en sortie des réservoirs des Baguiers + Hubacs	2
Compteur de distribution en sortie du réservoir de la Colle	1
Compteur de production de sources (1 au réservoir des Baguiers+ 2 aux Hubacs)	3
Compteur de production de forages (Forage de la Colle + Défends)	3
Débitmètre de production (F1 aux défends + Forage des défends F1+F2 au réservoir des Baguiers)	2
Analyseurs de chlore	3
Système de chloration gazeuse	2
Pompe doseuse pour chloration liquide	1
Vannes de sectionnement (sur réseau de distribution)+1 au niveau du PI 53+1 au PI 55 + Rd 51 (ch Labourie)	105
Vannes de vidange (sur réseau de distribution)	10
Ventouses (sur réseau de distribution)	6
Réducteur de pression	4
Boitier de télégestion	9
Poteau incendie sur domaine public (PI N°53.55.56)	47
Poteau incendie sur domaine privé (4 au camping des Cadenières + 1 au camping du Ruou)	5
Borne incendie	5
Lignes tel /ADSL	2
Lignes GSM	10

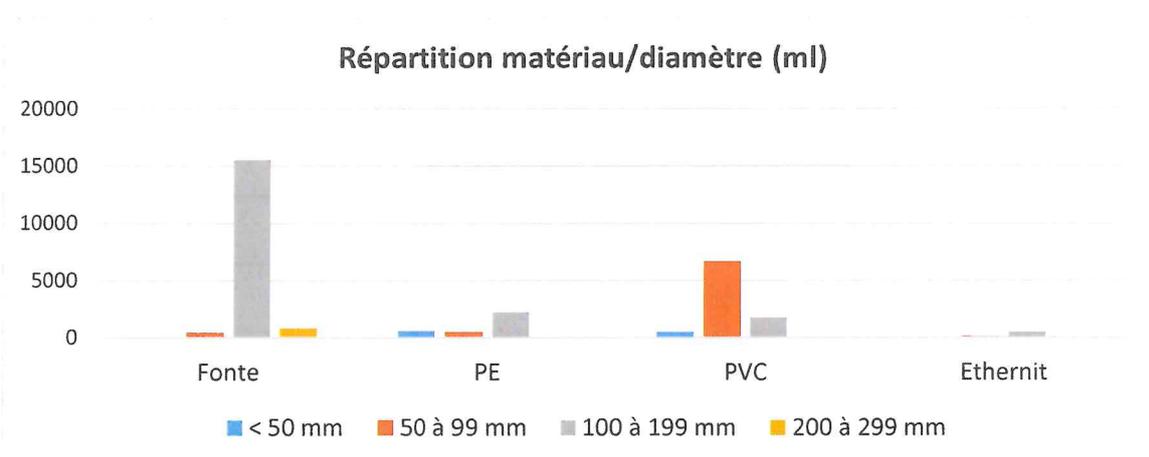


1.1.5 Les canalisations

Les canalisations et les branchements constituent un patrimoine communal peu visible car enterré, mais représentant un investissement conséquent sur le plan financier.

Le tableau suivant détaille le linéaire des canalisations communales par diamètre et par type de matériau employé.

Longueur du réseau de distribution d'eau potable hors branchements (ml)					
Diamètre / Matériau	Fonte	PE	PVC	Ethernit	Total
< 50 mm	0	574	491	0	1065
50 à 99 mm	421	476	6 639	133	7 669
100 à 199 mm	15 547	2 245	1 753	459	20 004
200 à 299 mm	789	0	0	0	789
Total	16 757	3 295	8 883	592	29527



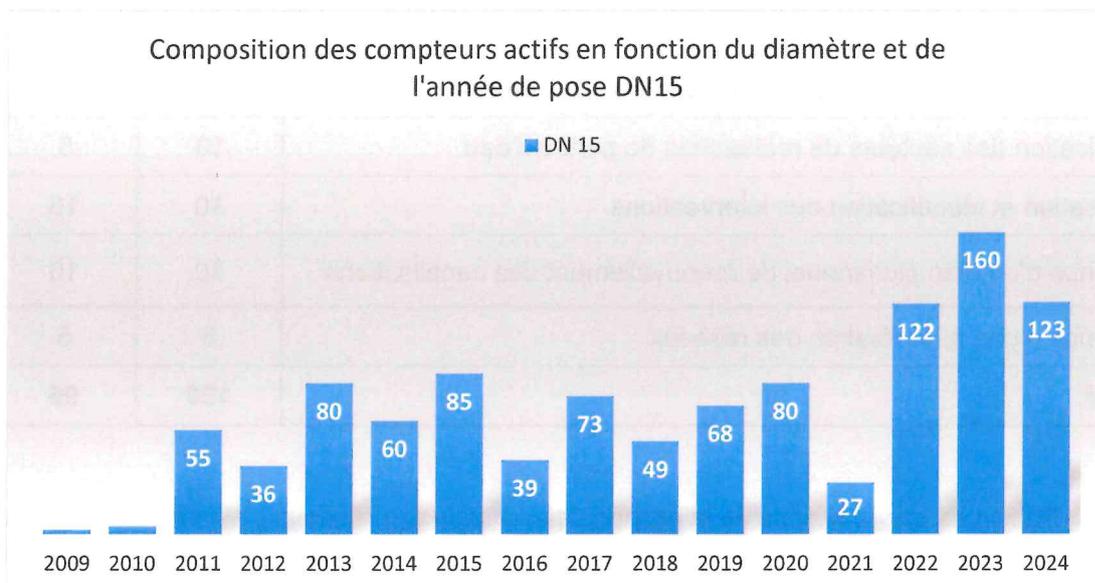
Sur la base d'un prix moyen de 180 €/ml, l'ensemble des canalisations de distribution d'eau potable représente un patrimoine immobilisé au cours des années de construction du réseau, estimé à 5.3 millions d'euros.

Il est par conséquent primordial de bien le connaître et de bien l'entretenir.



1.1.6 Le parc compteurs

Composition des compteurs actifs en fonction du diamètre et de l'année de pose								
Année	DN 15	DN 20	DN 30	DN 40	DN 50	DN 60	DN 100	Total
2009	2							2
2010	4							4
2011	55				1			56
2012	36	1	1					38
2013	80			1				81
2014	60							60
2015	85	4						89
2016	39							39
2017	73							73
2018	49	3		1				53
2019	68						1	69
2020	80							80
2021	27							27
2022	122			1				123
2023	160	1						161
2024	123			1		2	1	127
Total	1063	9	1	4	1	2	2	1082



1.2 Indicateur de connaissance et de gestion patrimoniale du réseau d'eau potable (P103.2B)

Cet indicateur permet d'évaluer le niveau de connaissance des réseaux d'eau potable, et de s'assurer de la qualité de la gestion patrimoniale par la commune.

	Barème	Indice
A - Plan du réseau		
Existence d'un plan de réseau	10	10
Mise à jour au moins annuelle	5	5
B - Inventaire des réseaux		
<i>(30 points qui ne sont comptabilisés que si le A totalise 15 points)</i>		
Mention du linéaire, de la catégorie des ouvrages et de la précision cartographique	10	10
Connaissance pour chaque tronçon du diamètre et des matériaux (à 80 %)	5	3
Connaissance pour chaque tronçon de l'âge des canalisations (à 70 %)	15	6
C - Autres éléments de connaissance et de gestion des réseaux		
Localisation des ouvrages annexes	10	10
Mise à jour annuelle des équipements électromécaniques	10	10
Localisation des branchements sur la base du plan cadastral	10	1
Caractéristique des compteurs pour chaque branchement	10	10
Identification des secteurs de recherches de pertes d'eau	10	5
Localisation et identification des interventions	10	10
Existence d'un plan pluriannuel de renouvellement des canalisations	10	10
Existence d'une modélisation des réseaux	5	5
TOTAL	120	95

En 2024, l'indice de connaissance de la gestion patrimoniale des réseaux s'est élevé à 95 sur un maximum de 120, Il sera encore bonifié en 2025 par la recherche dans les archives communales des années de pose des différentes canalisations et l'expérience sur le terrain.



1.3 Le Bilan hydraulique

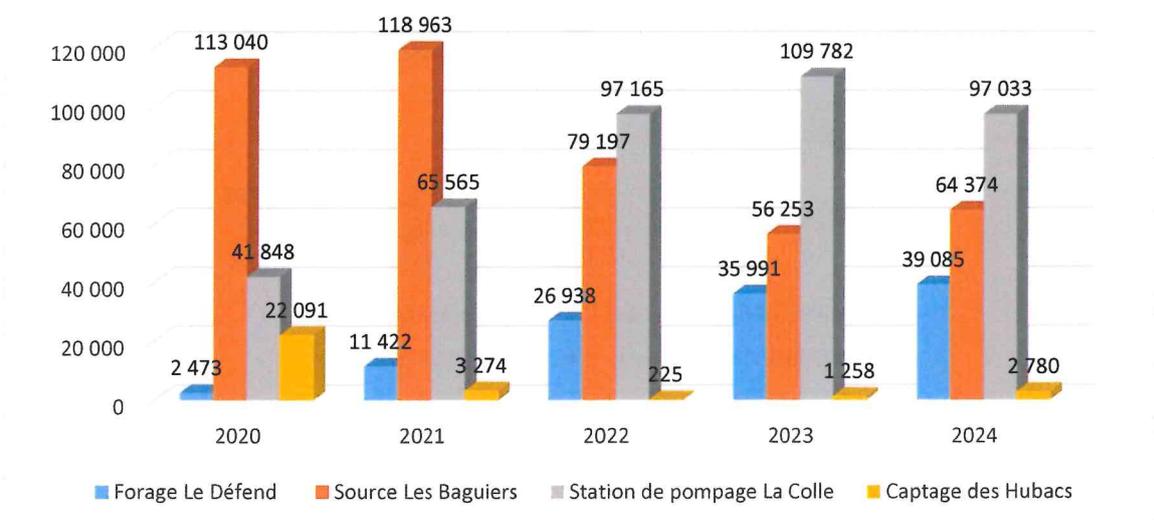
Cette partie présente de façon détaillée le bilan hydraulique explicitant les différents volumes prélevés, mais également produits et distribués. Les notions de rendement et d'indice linéaire de perte sont également abordées.

1.3.1 Les volumes prélevés

Le tableau suivant détaille l'évolution des volumes prélevés ces 5 dernières années. Les volumes indiqués sont des volumes relatifs à la période de facturation ramenés à 365 jours (du 01/11/2023 au 31/10/2024).

Volumes d'eau brute prélevés (m3)						
	2020	2021	2022	2023	2024	N/N-(%)
Forage Le Défend	2 473	11 422	26 938	35 991	39 085	8.60%
Source Les Baguiers	113 040	118 963	79 197	56 253	64 374	14.44%
Station de pompage La Colle	41 848	65 565	97 165	109 782	97 033	-11.61%
Captage des Hubacs	22 091	3 274	225	1 258	2 780	120.99%
Total des volumes prélevés	179 452	199 224	203 525	203 284	203 272	-0.01%

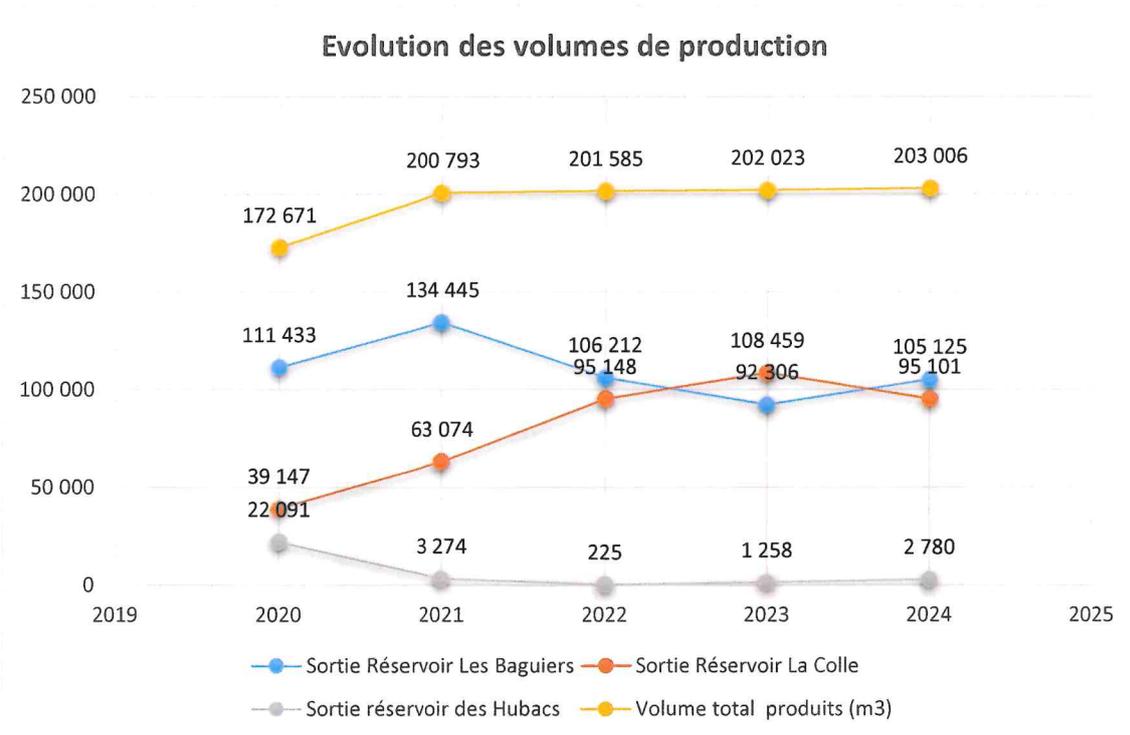
Volume d'eau brute prélevés



1.3.2 Les volumes d'eau potable produits

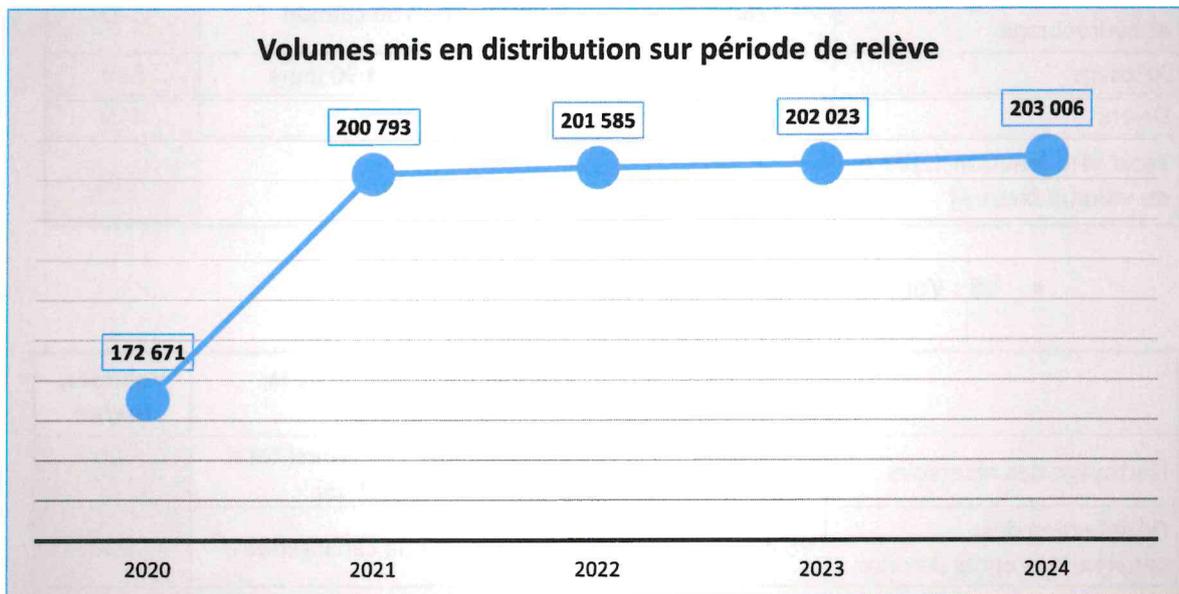
Le tableau suivant détaille l'évolution des volumes d'eau potable produits (issus des installations de production / traitement exploitées dans le cadre du présent contrat) ces 5 dernières années. Les volumes indiqués sont des volumes relatifs à la période de facturation ramenés à 365 jours (du 01/11/2023 au 31/10/2024).

Volumes d'eau potable produit (en sortie de réservoir) (m3)						
	2020	2021	2022	2023	2024	N/N- (%)
Sortie Réservoir Les Baguiers	111 433	134 445	106 212	92 306	105 125	13.89%
Sortie Réservoir La Colle	39 147	63 074	95 148	108 459	95 101	-12.32%
Sortie réservoir des Hubacs	22 091	3 274	225	1 258	2 780	120.99%
Volume total produits (m3)	172 671	200 793	201 585	202 023	203 006	0.49%



1.3.3 Les volumes mis en distribution calculés sur une période

Volumes mis en distribution sur période de relève (m3)						
Désignation	2020	2021	2022	2023	2024	N/N -1 (%)
Total volumes eau potable produits (A) = (A') - (A'')	172 671	200 793	201 585	202 023	203 006	0.49%
dont volumes eau brute prélevés (A')	172671	200793	201585	202023	203006	0.49%
dont volumes de service de production (A'')	0	0	0	0	0	
Total volumes eau potable importés (B)	0	0	0	0	0	
Total volumes eau potable exportés (C)	0	0	0	0	0	
Total volumes mis en distribution (A+B-C) = (D)	172 671	200 793	201 585	202 023	203 006	0.49%



1.3.4 Les volumes consommés autorisés calculés sur une période de relève

La relève des compteurs des abonnés est effectuée sur des périodes susceptibles de varier et qui ne sont pas nécessairement positionnées en début ou en fin d'année de facturation. Conformément à la réglementation, et de façon à minimiser les erreurs d'estimations ou d'extrapolations lors du calcul du rendement de réseau et de l'indice linéaire de pertes, il a été



décidé de calculer les volumes consommés autorisés à pa comptabilisées sur la période comprise entre deux relèves ramenées à 90 jours.

Les volumes consommés autorisés correspondent à la somme des :

- **Volumes comptabilisés** qui résultent des relevés des appareils de comptage des abonnés. Ces volumes relevés correspondent aux volumes facturés (incluant les volumes exonérés) et aux volumes dégrévés,
- **Volumes consommés sans comptage** : ces volumes estimés sont ceux consommés par des usagers connus disposant d'une autorisation d'usage. Cela peut notamment concerner les volumes liés aux essais incendie (poteaux et bornes), aux manœuvres des pompiers, à l'arrosage de certains espaces verts, à certaines fontaines, ainsi qu'aux lavages de voiries,
- **Volumes de service du réseau** : ces volumes estimés sont liés à l'exploitation du réseau de distribution d'eau. (Volumes liés au nettoyage des réservoirs, aux purges / lavage / désinfection de canalisation ou de branchements ou bien encore à la présence d'analyseurs de chlore).

Les estimations concernant les volumes consommés sans comptage et les volumes de service du réseau ont été effectués conformément aux préconisations officielles selon la méthodologie proposée par l'ASTEE (Association Scientifique et Technique pour l'Eau et l'Environnement) :

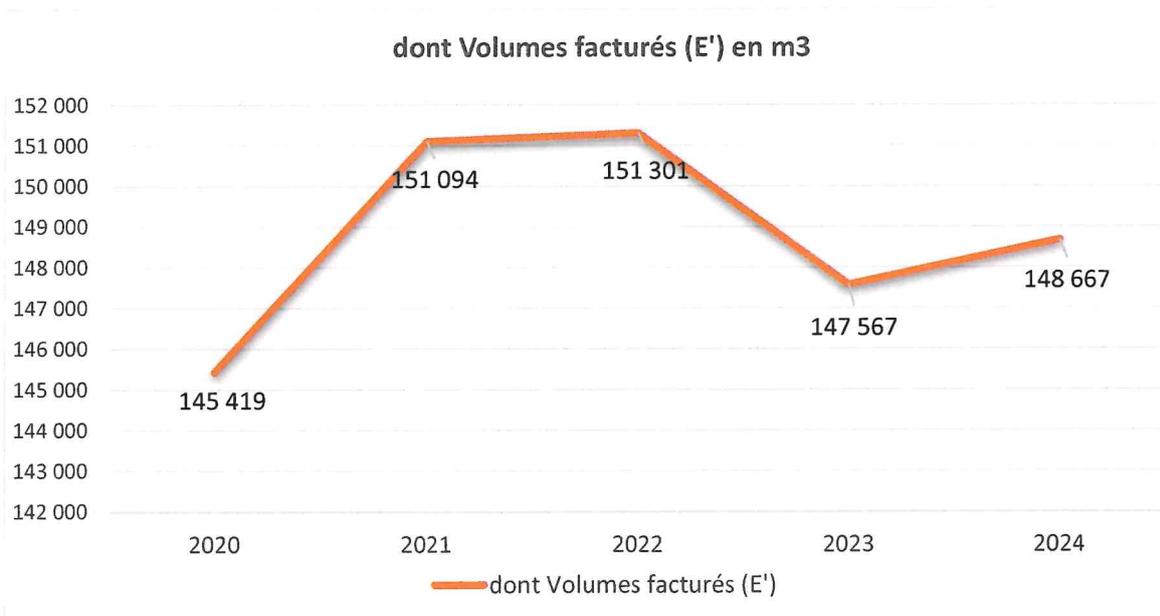
- VNC= Volumes consommés non comptabilisés

	Nombre	Critères d'estimation de la consommation	Volumes, m3/an
Poteaux d'incendie	52	7 m3/poteau	364
Véhicule de Lavage de voirie et hydrocurage	260 j	2 m3/rotation de camion	520
Arrosage		5 m3/jour pendant 90 jours	590
Divers			419
Total VNC (environ 1.273 % du volume facturé)			1893

- VS : Volumes de service

	Nombre	Critères d'estimation de la consommation	Volumes, m3/an
Nettoyage des réservoirs	3	0.2 le volume des réservoirs(total réservoir 1050m3)	210
Désinfection des canalisations après travaux	95 ml-dn 150	8 fois le volume de canalisation	200
Purge des conduites et divers interventions	1	2.5 fois le volume de canalisation	66
Surpresseurs et pissettes	0	90 m3/ouvrage	0
Analyseurs de chlore	3	60 l/h	1577
Turbidimètre	0	80 l/h	0
Total VS (environ 1.381 % du volume facturé)			2053

Volumés consommés autorisés (m3)						
Désignation	2020	2021	2022	2023	2024	N/N -1 (%)
Volumés comptabilisés (E = E' + E'')	147 058	176 269	157 629	156 487	158 477	1.27%
dont Volumés facturés (E')	145 419	151 094	151 301	147 567	148 667	0.75%
dont Volumés eau potable livré gratuitement avec compteur y compris les volumés dégrévés (E'')	1 639	25 175	6 328	8 920	9 810	9.98%
Volume consommés sans comptage (F) = E' * 1,273 % (estimation / N-1)	1 851	1 923	1 926	1 879	1 893	0.75%
Volumés de service du réseau (G) = E' * 1,381 % (estimation / N-1)	2 008	2 087	2 089	2 038	2 053	0.75%
Total des volumés consommés autorisés (E+F+G)= (H)	150 917	180 279	161 645	160 403	162 423	1.26%





1.4 La performance du réseau calculée sur une période de relèvement (décret 2 mai 2007)

1.4.1 L'indice linéaire de pertes (ILP)

L'**indice linéaire de pertes** en réseau, ici comptabilisé sur la période entre deux relèvements ramenés à 365 jours, représente par km de réseau la part des volumes mis en distribution qui ne sont pas consommés avec autorisation sur le périmètre du service. Il s'exprime en m³/km/jour et est calculé en divisant les pertes journalières d'eau potable en réseau par le linéaire de réseau de distribution. Sa valeur et son évolution sont le reflet :

- De la politique volontariste de recherche et de réparation de fuites
- De la politique de renouvellement du réseau
- D'actions pour lutter contre les détournements d'eau

Contrairement à l'indice linéaire de pertes en réseau, l'indice linéaire des volumes non comptés, ici comptabilisé sur la période entre deux relèvements ramenés à 365 jours, intègre les volumes de service du réseau de distribution ainsi que les volumes estimés consommés par des usagers connus disposant d'une autorisation d'usage. Il s'exprime également en m³/km/jour et est calculé en divisant les volumes journaliers non comptés par le linéaire de réseau de distribution. Sa valeur et son évolution sont le reflet :

- Du déploiement de la politique de comptage aux points de livraison des abonnés,
- De l'efficacité de la gestion du réseau.

Les pertes d'eau potable en réseau, ici comptabilisées sur la période entre deux relèvements ramenés à 365 jours, sont calculées sur la même période par différence entre les volumes mis en distribution et les volumes consommés autorisés. Ces pertes en réseau se décomposent en :

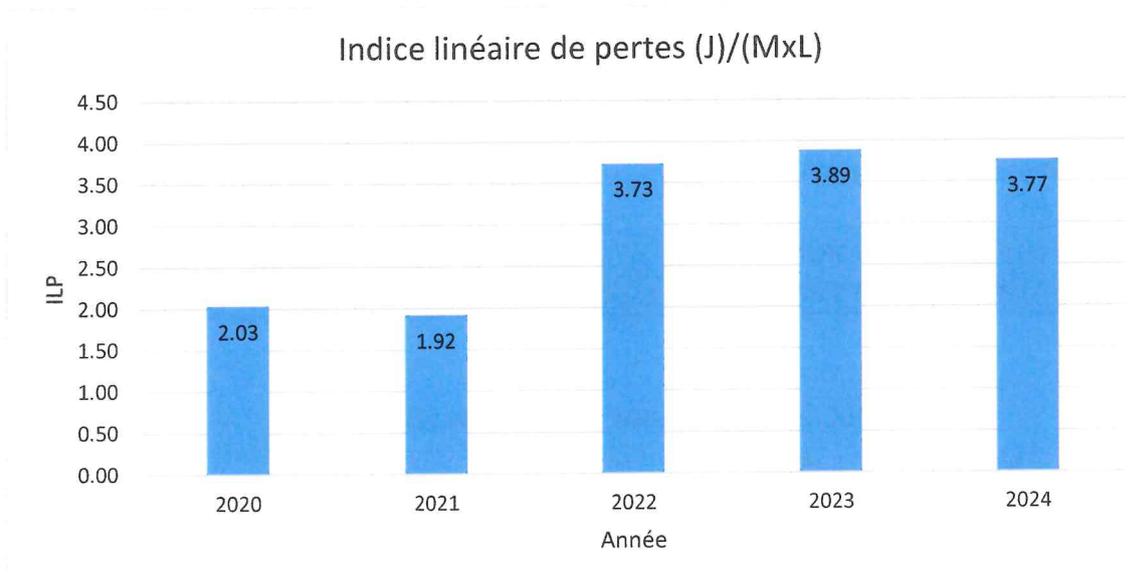
- Pertes réelles : elles correspondent aux différentes fuites sur le réseau de distribution et sur les branchements contre lesquelles nous luttons au quotidien par une politique volontariste de recherche et réparation de fuite,
- Pertes apparentes : elles sont difficilement évaluables mais correspondent principalement aux vols d'eau potentiels, aux différents petits défauts de comptage et aux sous-estimations liées à l'évaluation des volumes consommés autorisés.

Contrairement aux pertes d'eau potables en réseau, les volumes non comptés, ici comptabilisés sur la période entre deux relèvements ramenés à 365 jours, intègrent les volumes de service du réseau de distribution ainsi que les volumes estimés consommés par des usagers connus disposant d'une autorisation d'usage. Ils sont calculés par différence entre les volumes mis en distribution et les volumes comptabilisés.

Le rendement de réseau, ici comptabilisé sur la période entre deux relèvements ramenée à 365 jours, est le ratio entre, d'une part, les volumes consommés autorisés augmentés des volumes d'eau potable exportés (cédés ou vendus à d'autres services d'eau potable, publics ou privés, par l'intermédiaire d'une interconnexion) et, d'autre part, les volumes d'eau potable produits augmentés des volumes d'eau potable importés (reçus ou achetés à d'autres services d'eau potable, publics ou privés, par l'intermédiaire d'une interconnexion). Cet indicateur permet de connaître la part des volumes d'eau potable introduits dans le réseau de distribution qui est consommée avec autorisation sur le périmètre du service ou vendue en gros à un autre service d'eau potable.

Sa valeur et son évolution sont le reflet de la politique de lutte contre les pertes d'eau en réseau de distribution.

Indice linéaire de pertes (m3/km/j)						
Désignation	2020	2021	2022	2023	2024	N/N -1 (%)
Volumes mis en distribution (D)	172 671	200 793	201 585	202 023	203 006	0.49%
Volumes comptabilisés (E)	147 058	176 269	157 629	156 487	158 477	1.27%
Volumes consommés autorisés (H)	150 917	180 279	161 645	160 403	162 423	1.26%
Pertes en réseau (D-H) = (J)	21 754	20 514	39 940	41 620	40 583	-2.49%
Linéaire du réseau de distribution (km) (L)	29.312	29.312	29.312	29.335	29.527	0.65%
Indice linéaire de pertes (J)/(MxL)	2.03	1.92	3.73	3.89	3.77	-3.13%



Depuis 2022, L'ILP a quasiment doublé à cause de nombreuses fuites sur le réseau publique. Ce phénomène pouvant s'expliquer par la sécheresse et la vétusté des réseaux malgré les efforts pour réparer les fuites rapidement.

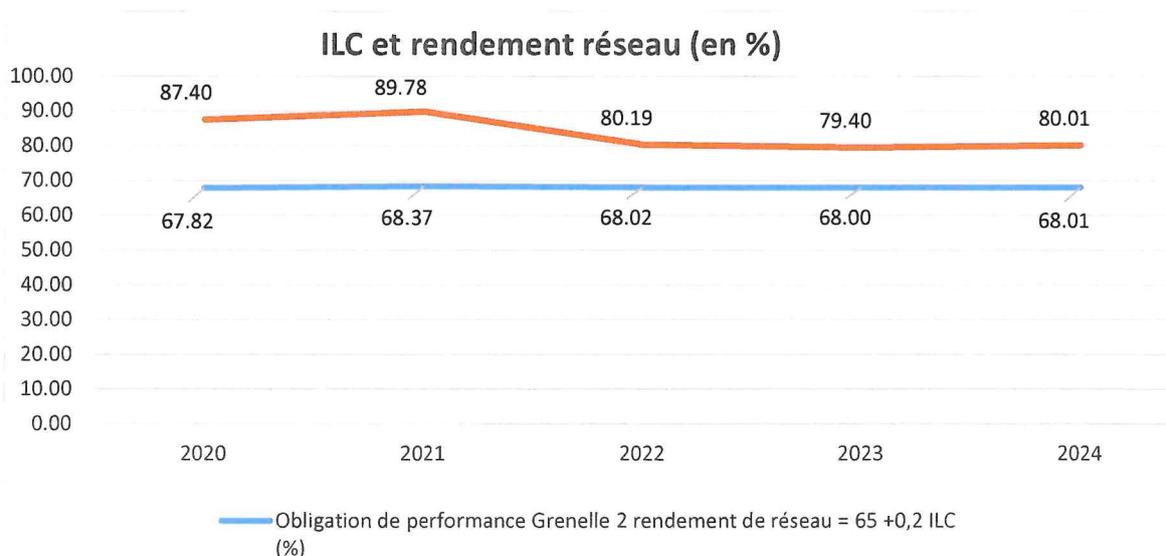
1.4.2 L'ILC et rendement Grenelle 2

Le décret n°2012-97 du 27 janvier 2012 relatif à la définition d'un descriptif détaillé des réseaux des services publics de l'eau et de l'assainissement et d'un plan d'actions pour la réduction des pertes d'eau du réseau de distribution d'eau potable fixe le niveau minimum du rendement de réseau à atteindre pour chaque collectivité en fonction de l'indice linéaire de consommation du réseau concerné.

Si le rendement minimum défini par le décret n'est pas atteint, la collectivité devra établir un plan d'action pour la réduction des pertes en eau de son réseau de distribution. A défaut, une majoration de la redevance pour prélèvement sur la ressource en eau est appliquée.

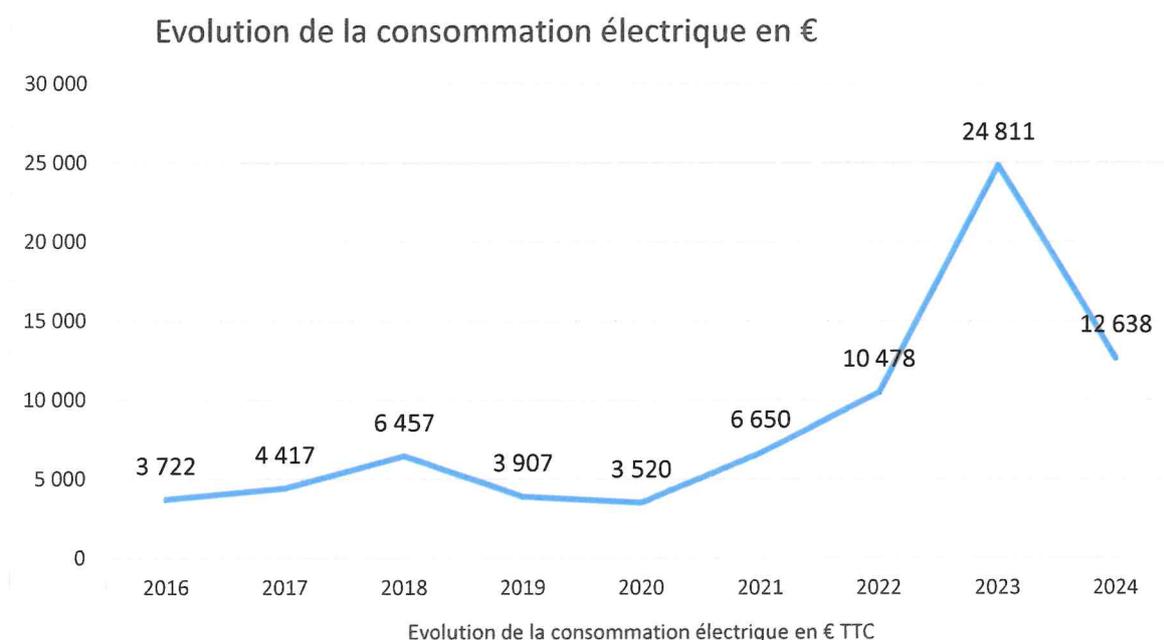
Le réseau de distribution de votre commune respecte l'objectif de performance du Grenelle 2.

ILC et rendement réseau (%)						
Désignation	2020	2021	2022	2023	2024	N/N -1 (%)
Volumes consommés autorisés (H)	150 917	180 279	161 645	160 403	162 423	1.26%
Linéaire du réseau de distribution (km) (L)	29.312	29.312	29.312	29.335	29.527	0.65%
Indice linéaire de consommation (H+C)/(nb jrsxL) (indicateur P105.3)	14.11	16.85	15.11	14.98	15.07	0.60%
Obligation de performance Grenelle 2 rendement de réseau = 65 +0,2 ILC (%)	67.82	68.37	68.02	68.00	68.01	0.03%
Total volumes eau potable produits (A) = (A') - (A'')	172 671	200 793	201 585	202 023	203 006	0.49%
rendement de réseau (%) = 100* (H+C)/(A'-A''+B) (indicateur P104.3)	87.40	89.78	80.19	79.40	80.01	0.77%



1.4.3 La consommation électrique

Evolution de la consommation électrique en € TTC								
2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024
3 722	4 417	6 457	3 907	3 520	6 650	10 478	24 811	12 638



L'augmentation de la consommation électrique de 2020 à 2023 s'explique par les raisons suivantes :

- La reprise de l'activité après COVID
- Un niveau de pluviométrie très faible qui a asséché les sources et contraint à utiliser d'avantage les pompes de forage.
- L'augmentation générale de la consommation d'eau par habitants due à la sécheresse.
- L'augmentation du prix de l'électricité



1.5 La Qualité de l'eau

1.5.1 Quelques notions générales

Les principales attentes du consommateur portent sur la qualité de l'eau qui leur est fournie. C'est également la préoccupation première et constante de la Régie.

La qualité de l'eau distribuée se réfère essentiellement à deux aspects :

- **La santé et l'hygiène publique** : c'est le principe qu'énonce le code de la santé publique (art. 19) : « Quiconque offre au public de l'eau en vue de l'alimentation humaine, à titre onéreux ou gratuit, est tenu de s'assurer que cette eau est propre à la consommation ».
- **Le confort et le plaisir du consommateur**. La recherche du confort et du plaisir peut paraître secondaire par rapport à l'impératif sanitaire. Cependant, pour le consommateur habitué au confort domestique, elle est devenue essentielle. Celui-ci apprécie que l'eau n'ait ni odeur, ni saveur désagréable.

Les principales préoccupations formulées par les utilisateurs à l'égard de l'eau qui leur est fournie portent sur sa saveur (le goût de chlore) et/ou sa dureté (teneur en calcaire).

L'Organisation Mondiale de la Santé elle-même prend cet aspect en compte : « L'eau doit être aussi agréable à boire que les circonstances le permettent. »

De l'eau brute à l'eau du robinet

Surveillée et protégée, l'eau brute ne représente encore qu'une matière première qui va être transformée, élaborée conformément aux normes définies par la réglementation en vigueur.

1.5.2 Selon quels critères définit-on la qualité de l'eau ?

La qualité de l'eau est définie par sa conformité à des normes européennes, transposées en droit français qui portent sur une centaine de paramètres répartis dans 6 groupes :

- **Paramètres organoleptiques** : (la couleur, la saveur, l'odeur, et la transparence de l'eau). Ces critères organoleptiques n'ont pas de valeur sanitaire directe mais témoignent de la qualité du traitement de désinfection, car pour être traitée efficacement au chlore, l'eau doit être peu turbide (<1 NTU).

- **Paramètres physico-chimiques**

En relation avec la structure naturelle des eaux et les terrains traversés, l'eau va acquérir des caractéristiques physico-chimiques (température, oxygène dissout, conductivité et pH). Il s'agit également des anions et cations qui concourent à l'équilibre calco-carbonique de l'eau

- **Paramètres « indésirables »**

Les substances indésirables sont tolérées tant que leur concentration reste inférieure à un certain seuil (Fer, manganèse, fluor, nitrates, hydrocarbures par exemple). On trouve parmi elles, aussi bien des substances dont l'effet se limite à un désagrément pour l'utilisateur (traces de rouille sur le linge, dues à une concentration excessive de fer), que d'autres qui peuvent avoir une légère incidence sur la santé (teneur excessive en fluor). Les nitrates font partie de ce groupe.



- Paramètres « toxiques »

Les normes pour les substances toxiques, telles que les métaux lourds (plomb, chrome) ou les pesticides sont fixées en tenant compte de la « marge d'incertitude » adoptée en toxicologie, c'est-à-dire que les valeurs limites sont sensiblement inférieures aux seuils à partir desquels des effets sur la santé sont susceptibles d'apparaître pour un individu de 70 kg, consommant 2 litres d'eau par jour pendant 70 ans de sa vie. Les teneurs tolérées sont extrêmement faibles, parfois de l'ordre du microgramme par litre. Plusieurs centaines de substances chimiques entrent dans cette catégorie. Leur présence dans l'eau est limitée à des doses infimes, en général inférieures à 0.1 microgramme/litre.

- Paramètres nucléaires

La radioactivité naturelle ne concerne que certaines régions et pas la nôtre.

- Paramètres microbiologiques

Les paramètres microbiologiques (bactéries, virus, protozoaires) sont les paramètres qui conditionnent la potabilité de l'eau et peuvent provoquer à court terme des problèmes sanitaires. Pour être potable, l'eau doit être exempte de bactéries et de virus pathogènes. En revanche, la présence en petite quantité de germes banals est admise.

Le chlore

Le chlore est le désinfectant le plus utilisé en traitement des eaux pour l'élimination des germes pathogènes et pour la sécurité sanitaire lors du transport de l'eau dans les canalisations.

Le goût de chlore est un des reproches les plus fréquemment exprimés par les consommateurs à l'encontre de l'eau potable.

Le chlore utilisé dans l'eau potable ne présente bien entendu, aucun risque sur le plan sanitaire. Sa présence à des concentrations faibles, proches de 0.1 milligramme/litre est au contraire un signe de la bonne qualité bactériologique de l'eau.

Pour la sécurité sanitaire du consommateur et afin de prévenir les risques de malveillance, les pouvoirs publics imposent que la teneur en « chlore libre résiduel » soit supérieure à 0,1 mg/ litre (plan Vigipirate renforcé).

Le calcaire et la dureté de l'eau

La dureté de l'eau est proportionnelle à sa teneur en calcaire et en magnésium.

Elle ne fait pas l'objet d'une norme. Elle se mesure en « degrés français ». Un degré correspond à 10 mg/l de CaCO₃, à 4 mg de calcium ou 2,4 mg de magnésium par litre.

On distingue :

- Les eaux « douces » (moins de 15 degrés français),
- « Dures » (de 15 à 35 degrés)
- Et « très dures » (plus de 35 degrés).

L'eau distribuée sur VILLECROZE peut être qualifiée de **très dure**.

La dureté de l'eau dépend de la nature géologique des sols qu'elle traverse. Un sol crayeux ou calcaire donnera une eau « dure », alors qu'un sol granitique ou sablonneux, donnera une eau « douce ».

Les désagréments d'une eau trop dure sont uniquement d'ordre esthétique (entartrage des chauffe-eaux, des tuyauteries et des robinets, dépôt de tartre au fond des casseroles et des verres, eau désagréable pour l'épiderme.).

En revanche, une eau trop douce (qu'on dira paradoxalement « agressive ») a un effet corrosif sur les canalisations métalliques et peut amener une corrosion des métaux des canalisations et entraîner des concentrations élevées de métaux lourds dans l'eau.



1.5.3 Le contrôle de la qualité de l'eau

Deux niveaux de qualité sont à respecter pour l'eau potable :

- **La valeur de qualité limite**, appelée également conformité : pour différents paramètres bactériologiques (entérocoques, Escherichia coli,) ou physicochimiques (arsenic, nitrates, nickel, plomb,), le Code de la Santé Publique fixe une valeur impérative qui ne doit pas être dépassée.
- **La valeur de qualité de référence** : il n'est pas obligatoire de respecter ces valeurs préconisées par le Code de la Santé Publique pour un certain nombre de paramètres bactériologiques (coliformes,) ou physico-chimiques (turbidité, cuivre, fer total...). Toutefois le dépassement récurrent de la valeur de référence doit conduire à trouver une solution pour éliminer le problème ainsi mis en évidence, en raison des incidences sur les installations de production, les réseaux de distribution publics ou privés ou bien encore le confort d'utilisation par les consommateurs.

La maîtrise de la qualité de l'eau est assurée par un double contrôle :

- **Le contrôle sanitaire officiel et légal exercé par le préfet via l'ARS (Agence Régionale de Santé)**. Au titre du contrôle officiel des prélèvements sont effectués sur tous les sites de production et en divers points du réseau de distribution. Ces contrôles sanitaires sont effectués :
- Au niveau de la ressource c'est-à-dire l'eau brute (**analyse type RP : physico-chimique et microbiologique**)
- **Au point de mise en distribution** : la qualité de l'eau, en ce point, est considérée comme représentative de la qualité de l'eau sur le réseau de distribution d'une zone géographique déterminée, à l'intérieur de laquelle elle peut être considérée comme homogène, que les eaux proviennent d'une ou de plusieurs sources, d'origine souterraine ou superficielle ; cette zone est alors appelée « unité de distribution » (**analyse type D1 et D2 : physico-chimique et microbiologique**)
- **Aux robinets normalement utilisés par le consommateur (analyse type P1 et P2 : physico-chimique et microbiologique et EPCN pour les paramètres physico-chimiques tel que le cuivre, nickel et plomb)**

Les données de ce contrôle permettent à l'administration d'établir le bilan annuel de la qualité de l'eau distribuée. Celui-ci est adressé, associé à une facture, à tous les clients du service. La fréquence des analyses du contrôle sanitaire ainsi que les paramètres à analyser sont fixés par le Code de Santé Publique, reprenant le décret n°2001-1220 en date du 20 décembre 2001.

- **La surveillance réalisée par l'exploitant au quotidien appelée autosurveillance** : Pour respecter à tout moment les exigences de qualité, nous surveillons en permanence la qualité de l'eau produite et distribuée en vérifiant sa conformité à l'aide de tests de terrain. Ainsi, des contrôles de chlore résiduel sont effectués à la sortie des unités de production, mais aussi sur le parcours de l'eau jusqu'au compteur de l'abonné.

1.5.4 Le plan Vigipirate

Sur l'ensemble du territoire national, des précautions particulières ont été adoptées par les autorités afin de limiter les actes de malveillance et de terrorisme.

- Un dispositif de sur-chloration pouvant être activé garantissant une concentration de 0,3 mg/l de chlore libre au point de mise en distribution et 0,1 mg/l de chlore libre en tout point du réseau de distribution,
- La sensibilisation du personnel à la vigilance

QUELLE EAU BUVEZ-VOUS ?



ZONE DE DISTRIBUTION : ADDUCTION VILLECROZE VILLAGE

Conclusion sanitaire	Indicateur global de qualité
<p>2024 L'eau distribuée est de bonne qualité. Elle peut être consommée par tous.</p>	<p>A</p> <ul style="list-style-type: none"> A : Eau de bonne qualité B : Eau de qualité convenable C : Eau de qualité insuffisante D : Eau de mauvaise qualité <p>Indicateur 2023 : A</p>

Origine et gestion de l'eau

Votre réseau est alimenté par les captages : FORAGES DU DEFENS, SOURCE LES BAGUIERS. L'eau qui l'alimente est d'origine souterraine.

Elle fait l'objet d'un traitement.

Votre réseau alimente de façon permanente 550 personnes sur 1 commune (VILLECROZE). Le responsable des installations est : « MAIRIE DE VILLECROZE ».

Pour plus de renseignements, veuillez contacter « MAIRIE DE VILLECROZE » qui assure l'exploitation du réseau.

- ### Quelques conseils
- ABSENCE**



Après quelques jours d'absence, laissez couler l'eau quelques minutes avant de la boire.
 - CHLORE**



Pour éliminer le goût de chlore, mettez l'eau dans un récipient ouvert quelques heures au frigo, sans excéder 24 heures.
 - ADOUCCISSEUR**



Si vous possédez un adoucisseur, assurez-vous qu'il alimente uniquement le réseau d'eau chaude et entretenez-le régulièrement.
 - SÈCHERESSE**



En période de sécheresse, limitez autant que possible votre utilisation de l'eau du robinet pour les usages autres qu'alimentaires et d'hygiène corporelle.

Pour aller plus loin



Retrouver les résultats des analyses de l'eau de votre commune sur le site internet : www.eaupotable.sante.gouv.fr

Édité le 21/05/2025
 UDI 083000737

PARAMÈTRES D'INTÉRÊT POUR LA POTABILITÉ DE L'EAU

BACTÉRIOLOGIE	A Très bonne qualité
Micro-organismes indicateurs d'une éventuelle contamination des eaux par des bactéries pathogènes. Absence exigée.	Nombre de prélèvements : 10 Conformité : 100 % Valeur maxi : 0 n/100 ml
NITRATES	A Très bonne qualité
Éléments provenant des pratiques agricoles, des rejets domestiques et industriels. Le maximum réglementaire est 50 mg/L.	Nombre de prélèvements : 4 Valeur moyenne : 0,988 mg/L Valeur maxi : 1,2 mg/L
PESTICIDES ET MÉTABOLITES PERTINENTS	A Très bonne qualité
Le terme "pesticides" regroupe plusieurs centaines de substances différentes. Le maximum réglementaire est 0,5 microgramme/L pour le total des pesticides analysés et 0,1 microgramme/L pour chaque substance. En-deçà de la valeur sanitaire propre à chaque pesticide, l'eau peut être consommée sans risque pour la santé.	Nombre de prélèvements : 1 Conformité : 100 % Nombre de substances recherchées : 175 Valeur maxi : 0 microgramme/L
FLUOR	A Très bonne qualité
Oligo-élément naturellement présent dans l'eau. Le maximum réglementaire est 1,5 mg/L. Avant d'envisager un apport complémentaire en fluor, il convient de consulter un professionnel de santé.	Nombre de prélèvements : 1 Valeur moyenne : 0,1 mg/L Valeur maxi : 0,1 mg/L
INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES	
DURETÉ	Eau très dure
Concentration en calcium et magnésium dans l'eau exprimée en degré français. Il n'y a pas de valeur de seuil réglementaire.	Nombre de prélèvements : 3 Valeur moyenne : 37,4 °f Valeur maxi : 39,5 °f

L'indicateur global de qualité prend en compte les 30 paramètres / familles de paramètres faisant l'objet d'une limite de qualité. Il est égal à l'indicateur de qualité du paramètre le plus décevant. Les résultats du contrôle des paramètres de qualité liés aux canalisations ne sont pas pris en compte, dans la mesure où ils ne sont pas représentatifs de la qualité de l'eau distribuée sur la zone concernée.



ZONE DE DISTRIBUTION : ADDUCTION VILLECROZE QUARTIERS SE

Conclusion sanitaire

Indicateur global de qualité

2024 L'eau distribuée est de bonne qualité. Elle peut être consommée par tous.

A

A : Eau de bonne qualité

B : Eau de qualité convenable

C : Eau de qualité insuffisante

D : Eau de mauvaise qualité

Indicateur 2023 : A

Origine et gestion de l'eau

Votre réseau est alimenté par les captages : FORAGES DE LA COLLE, FORAGES DU DÉFENS, SOURCE HUBAC, SOURCE LES BAGUIERS. L'eau qui l'alimente est d'origine souterraine.

Elle fait l'objet d'un traitement.

Votre réseau alimente de façon permanente 550 personnes sur 1 commune (VILLECROZE). Le responsable des installations est : « MAIRIE DE VILLECROZE ».

Pour plus de renseignements, veuillez contacter « MAIRIE DE VILLECROZE » qui assure l'exploitation du réseau.

PARAMÈTRES D'INTÉRÊT POUR LA POTABILITÉ DE L'EAU

BACTÉRIOLOGIE

A Très bonne qualité

Micro-organismes indicateurs d'une éventuelle contamination des eaux par des bactéries pathogènes. Absence exigée.

Nombre de prélèvements : 11
Conformité : 100 %
Valeur maxi : 0 n/100 ml

NITRATES

A Très bonne qualité

Éléments provenant des pratiques agricoles, des rejets domestiques et industriels. Le maximum réglementaire est 50 mg/L.

Nombre de prélèvements : 5
Valeur moyenne : 3,6 mg/L
Valeur maxi : 4,4 mg/L

PESTICIDES ET MÉTABOLITES PERTINENTS

A Bonne qualité

Le terme "pesticides" regroupe plusieurs centaines de substances différentes. Le maximum réglementaire est 0,5 microgramme/L pour le total des pesticides analysés et 0,1 microgramme/L pour chaque substance. En deçà de la valeur sanitaire propre à chaque pesticide, l'eau peut être consommée sans risque pour la santé.

Nombre de prélèvements : 2
Conformité : 100 %
Nombre de substances recherchées : 176
Valeur maxi : 0,026 microgramme/L

FLUOR

A Très bonne qualité

Oligo-élément naturellement présent dans l'eau. Le maximum réglementaire est 1,5 mg/L. Avant d'envisager un apport complémentaire en fluor, il convient de consulter un professionnel de santé.

Nombre de prélèvements : 2
Valeur moyenne : 0,0108 mg/L
Valeur maxi : 0,12 mg/L

INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

DURETÉ

Eau très dure

Concentration en calcium et magnésium dans l'eau exprimée en degré français. Il n'y a pas de valeur de seuil réglementaire.

Nombre de prélèvements : 4
Valeur moyenne : 34,2 °f
Valeur maxi : 38,1 °f

Quelques conseils

ABSENCE



Après quelques jours d'absence, laissez couler l'eau quelques minutes avant de la boire.

CHLORE



Pour éliminer le goût de chlore, mettez l'eau dans un récipient ouvert quelques heures au frigo, sans excéder 24 heures.

ADOUCCISSEUR



Si vous possédez un adoucisseur, assurez-vous qu'il alimente uniquement le réseau d'eau chaude et entretenez-le régulièrement.

SÉCHERESSE



En période de sécheresse, limitez autant que possible votre utilisation de l'eau du robinet pour les usages autres qu'alimentaires et d'hygiène corporelle.

Pour aller plus loin



Retrouver les résultats des analyses de l'eau de votre commune sur le site internet : www.eaupotable.sante.gouv.fr

Édité le 21/05/2025

UDI 083000738

L'indicateur global de qualité prend en compte les 30 paramètres / familles de paramètres faisant l'objet d'une limite de qualité. Il est égal à l'indicateur de qualité du paramètre le plus déclarant. Les résultats du contrôle des paramètres de qualité liés aux canalisations ne sont pas pris en compte, dans la mesure où ils ne sont pas représentatifs de la qualité de l'eau distribuée sur la zone concernée.



1.6. Travaux réalisés sur le réseau d'eau potable en

1.6.1 Sur les sites de production :

- Contrôle annuel des installations électriques de tous les sites (Dekra)
- Nettoyage et débroussaillage des abords de tous les sites (travaux effectués en régie)

Captage des Baguiers :

- Nettoyage annuel de la source

Forage des Défends :

- Aucuns travaux effectués

Réservoir des Baguiers :

- Réparation et entretien annuel de la chloration gazeuse et analyseur de chlore
- Remplacement du réducteur de pression sur circuit de chloration
- Nettoyage et désinfection annuel du réservoir

Forage de la Colle :

- Remplacement de la carte mère du boîtier de télégestion (suite orange)

Réservoir de la Colle :

- Réparation et entretien annuel de la chloration gazeuse et analyseur de chlore
- Nettoyage et désinfection annuel du réservoir

Captage des Hubacs :

- Nettoyage annuel de la source

Réservoir des Hubacs:

- Nettoyage et désinfection annuel de la source + réservoir
- Entretien de l'analyseur de chlore

1.6.2 Sur le réseau de distribution :

a) Canalisations

- Remplacement de 95 ml de PE 160 sur la route de Salernes entre intersection et route de Barbelle et ch de Labourie RD51
- Extension du réseau pour alimentation PI 51 (lg 18ml) en PEHD 125 pour l'alimentation
- Extension 200m du réseau en PE32 aux Bletonnets.
- Remplacement de 4 ml de canalisation Dn150 Forage Colle vers réservoir
- Suppression de 26 ml de canalisation entre Forage de la Colle et réseau de distribution de la Colle (ancien maillage)

b) Vannes, purges, ventouses et défense incendie

- Pose d'un poteau incendie N° 55
- Pose de 4 vannes de section supplémentaires
- Remplacement du compteur de la source des Baguiers par un débitmètre avec afficheur déporté



c) Branchements eau potable

- 27 réparations effectuées sur branchements jusqu'au compteur
- Reprise à neuf de 6 branchements existants
- Réalisation de 6 branchements neufs
- Remplacement et pose de :
 - 123 compteurs d'eau en Dn15
 - 1 compteur en Dn 40
 - 2 compteurs en Dn 60
 - 1 compteur en Dn 100

1.7 Les indicateurs du service d'eau potable en 2024

Indicateur descriptifs des services

D101.0	Estimation du nombre d'habitants desservis (au 01/01/24)	1504
D102.0	Prix TTC au m3 pour 120 m3 au 01/01/24 2024 (y compris abonnement et redevances agence EAU)	1.58
D151.0	Délai maximal d'ouverture des branchements pour les nouveaux abonnés définis par le service	24 h
Indicateur de performance		
P101.1	Taux de conformité des prélèvements sur les eaux distribuées réalisés au titre du contrôle sanitaire par rapport aux limites de qualité pour ce qui concerne la microbiologie	100 %
P102.1	Taux de conformité des prélèvements sur les eaux distribuées réalisés au titre du contrôle sanitaire par rapport aux limites de qualité pour ce qui concerne les paramètres physico-chimiques	100 %
P103.2	Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux d'eau potable (sur un total de 120 points)	95
P104.3	Rendement du réseau de distribution	80 %
P105.3	Indice linéaire des volumes non comptés	15.07
P106.3	Indice linéaire de perte en réseau	3.77
P107.2	Taux moyen de renouvellement des réseaux d'eau potable (275m de PE160 (2023), 45m PE125(2023), 15m PE75(2023)+ +10 m à la crèche = 345 m (2023) + 95 ml PE160 (2024) +4 ml deFT200 colle (2024) = 444 ml 29335 m de réseaux	0.302 %
P108.3	Indice d'avancement de la protection de la ressource en eau	80 %
P109.0	Montant des abandons de créances ou des versements à un fond de solidarité	12614 €
P151.1	Taux d'occurrence des interruptions de service non programmées **	0.13
P152.1	Taux de respect du délai maximal d'ouverture des branchements pour les nouveaux abonnés	100 %
P153.2	Durée d'extinction de la dette de la collectivité	/
P154.0	Taux d'impayés sur les factures d'eau de l'année précédente (4144 €)	1.17 %
P155.1	Taux de réclamations	/

* P107.2 : (((Linéaire de réseau renouvelé au cours des cinq dernières années) /5) / (Linéaire de réseau hors branchements)) X 100

** P151.1 : (Nombre d'interruptions de service non programmées / Nombre d'abonnés) x 1000

2. LE SERVICE DE L'ASSAINISSEMENT COLLECTIF

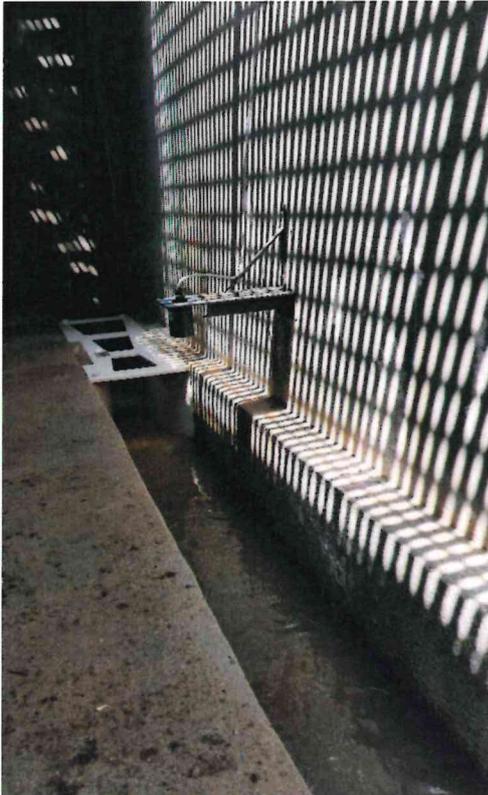
Le service de l'assainissement collectif est géré en régie directe, créée le 8 février 2016 à l'échéance du contrat d'affermage de la SEERC, précédent délégataire. La régie fonctionne en autonomie financière mais sans personnalité morale et reste donc sous l'autorité de Mr Le Maire.

Le réseau de collecte communal est entièrement gravitaire et constitué de canalisations de petit diamètre. Il se rejette dans le collecteur posé par le Syndicat Intercommunal d'assainissement VILLECROZE-TOURTOUR posé en 1994 et qui est relié au réseau de la commune de SALERNES. Ce collecteur est équipé de 2 débitmètres situés à la sortie de chacune des communes de TOURTOUR et de VILLECROZE dont le rôle est de permettre de contrôler les volumes et les concentrations des effluents de chaque commune afin de vérifier leur conformité.

Ainsi, les effluents des 3 communes sont épurées dans la station de la commune de SALERNES dans le cadre d'une convention de déversement par :

- Le délégataire du service public
- Le Maire de VILLECROZE
- Le Maire de TOURTOUR
- Le Maire de SALERNES

2.1 Inventaire du patrimoine communal



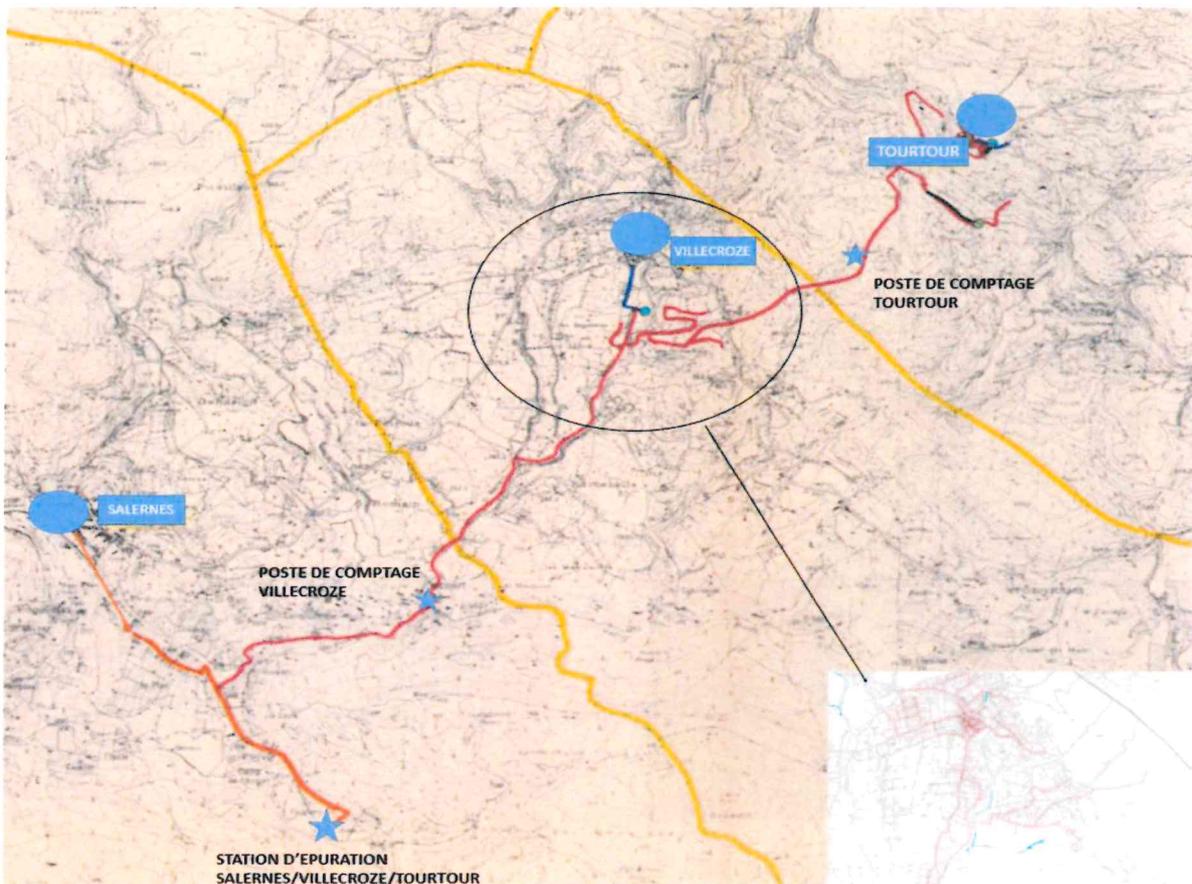
- 10 962 mètres de canalisations composé à 60% de matériaux plastiques (PVC, PE) et à 40 % de conduites en fibrociment.
- 230 regards de visite
- 1 débit situé à la limite des communes de Villecroze et Salernes
- 1 réseau est de type séparatif

- 518 abonnés raccordés, soit 60 % de la population de Villecroze



La topographie et l'urbanisation diffuse autour du village sont des facteurs qui ont limités l'étendue du réseau et donc le nombre d'abonnés raccordés à l'assainissement collectif. Les habitations non raccordées au réseau sont pourvues de dispositifs d'assainissement non-collectif dont le contrôle revient à la communauté de communes.

2.2 Schéma d'alimentation de collecte d'eaux usées





2.3 Indice de connaissance et de gestion patrimonial des eaux usées

	Barème	Indice
A - Plan du réseau		
Existence d'un plan de réseau	10	10
Mise à jour au moins annuelle	5	5
B - Inventaire des réseaux		
<i>(3 points qui ne sont comptabilisés que si le A totalise 15 points)</i>		
Existence et mise à jour d'un inventaire des réseaux	10	10
Matériaux et diamètres connus pour 70 % à 79,9 % du linéaire	5	4
Dates ou périodes de poses connues pour 50 % à 59,9% du linéaire	15	11
C - Informations complémentaires sur les éléments constitutifs du réseau et les interventions sur le réseau		
L'altimétrie des canalisations est précisée sur les plans	10	0
Localisation des ouvrages annexes	10	10
Mise à jour des équipements électromécaniques	10	10
Localisation des branchements sur la base du plan cadastral	10	0
Localisations et identification des interventions	10	10
Programme d'enquête et d'auscultation du réseau	10	10
Existence d'un plan pluriannuel de renouvellement des canalisations	10	10
TOTAL	120	90

2.4 Curage des réseaux

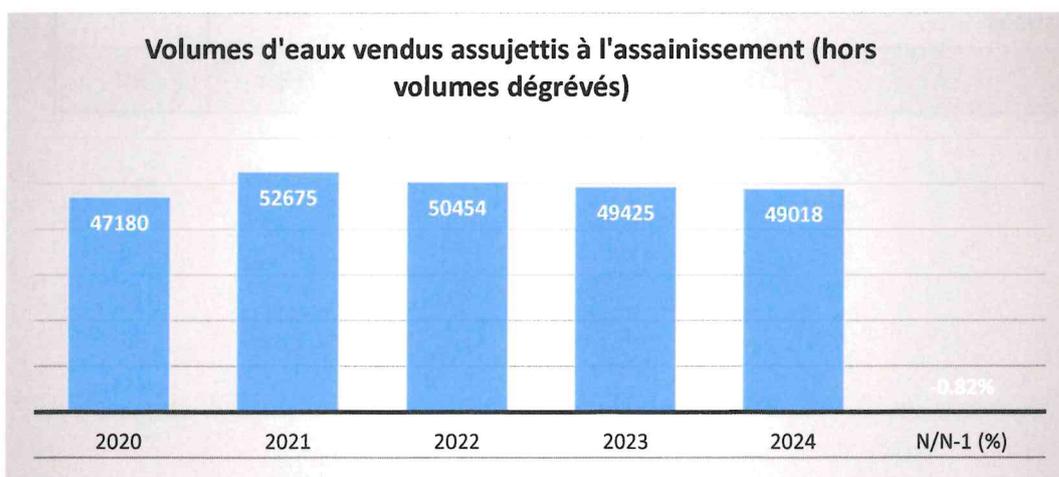
Curage préventif des réseaux						
Année	2020	2021	2022	2023	2024	N/N-1 (%)
Linéaire de réseau Eaux Usées curé (ml)	225	190	130	190	350	84%

2.5 Les désobstructions

Désobstructions sur réseau EU						
Année	2020	2021	2022	2023	2024	N/N-1 (%)
Nombre de désobstructions	2	4	5	4	4	0%

2.6 Les volumes assujettis à l'assainissement

Volumes vendus						
Année	2020	2021	2022	2023	2024	N/N-1 (%)
Volumes d'eaux vendus assujettis à l'assainissement (hors volumes dégrévés)	47180	52675	50454	49425	49018	-0.82%



2.7 Travaux réalisés sur le réseau d'assainissement

- Remplacement de 95 ml d'ethernit en 160 par du PVC 200, Classe SN 16 sur la route de Salernes RD51 entre intersection Barbebelles et ch du Labourie
- Hydrocurage de 120 ml du réseau EU + branchements « Rue de la Poste »
- Hydrocurage de 75 ml du réseau EU + passage caméra pour vérification des réseaux « allée des Chèvrefeuilles »
- Hydrocurage de 155 ml de réseau EU + passage caméra pour vérification des réseaux et connexion des branchements « allée des Iris »
- Reprise de 2 scellements de regard de visite Ø600, 400kn sur la route d'Aups entre Bd Clémenceau et Bd Mistral)
- Création d'un branchement unique en PVC 200 avec regard 600 à plusieurs entrées commun aux 6 branchements « BARB 5714 à 5719 »+création d'un branchement EU individuel « SAL 3260 »
- Reprise à neuf du branchement EU « SAL 3020 »

2.8 Les indicateurs de performance du service assainissement 2024

Indicateur descriptifs des services		
D201.0	Estimation du nombre d'habitants desservis (1.026 %)	712
D204.0	Prix TTC au m3 pour 120 m3 (y compris abonnements et redevances agence EAU)	3,21
Indicateur de performance		
P201.1	Taux de desserte par des réseaux de collecte des eaux usées (nombre d'abonnés desservis/ nombre d'abonnés potentiels *100)	98%
P202.2 B	Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux de collecte des eaux usées	90
P252.2	Nombre de point du réseau de collecte nécessitant des interventions fréquentes de curage par 100 km de réseau (2pts)	18,24
P253.2	Taux moyen de renouvellement des réseaux de collecte des eaux usées (10962 ml de réseau, 280 ml remplacé en 2023 + 95 ml sur RD 251 en 2024)	0,68 %
P256.2	Durée d'extinction de la dette de la collectivité	

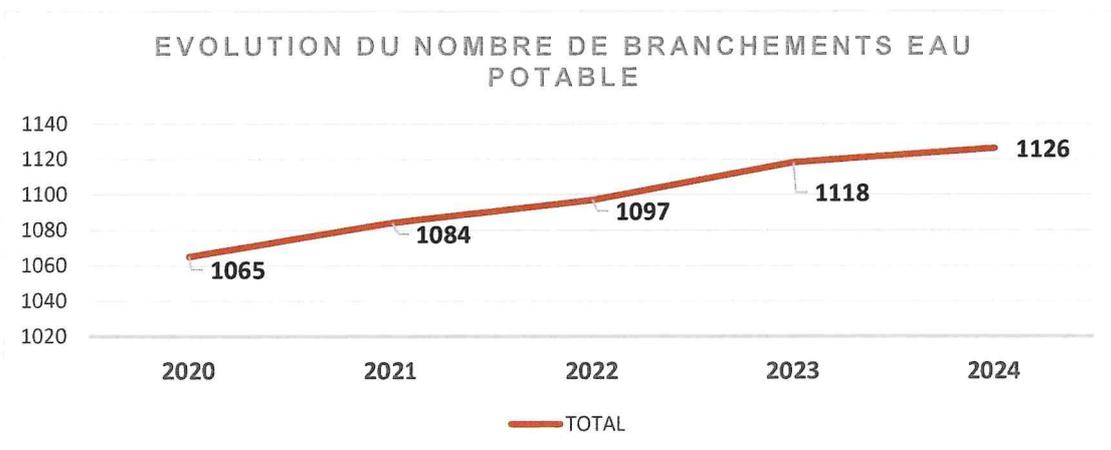
P253.2 : ((moyenne sur 5 ans du linéaire réseau remplacé / 5) / (le linéaire de réseau de collecte)) * 100)

3 LE BILAN DU SERVICE A LA CLIENTELE

Cette partie dresse le bilan de la gestion des clients-consommateurs. Elle aborde notamment les notions d'abonnés, de volumes comptabilisés, de contacts avec les consommateurs, mais également leur niveau de satisfaction au travers des enquêtes réalisées.

3.1 Branchements Eau & Assainissement

Inventaire des branchements d'eau potable disponible						
N° de tournée	2020	2021	2022	2023	2024	Evolution en % entre 2020 et 2024
T1	179	184	189	192	194	8.4%
T2	130	130	130	131	134	3.1%
T3	159	159	157	160	159	0.0%
T4	167	172	177	185	187	12.0%
T5	157	158	161	162	164	4.5%
T6	171	173	175	179	180	5.3%
T7	102	108	108	109	108	5.9%
TOTAL	1065	1084	1097	1118	1126	5.7%

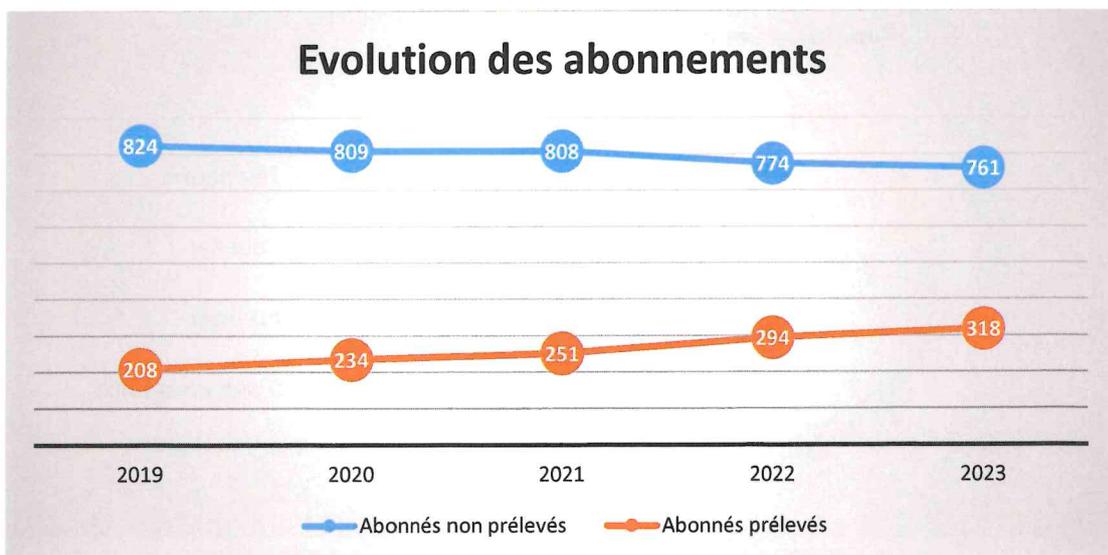




3.2 Abonnements

Inventaire des abonnements facturés par catégorie						
Désignation	2020	2021	2022	2023	2024	Evolution (%)
Nombre d'abonnements facturés à l'eau potable seulement	516	523	528	529	528	2.3%
Nombre de branchements facturés à l'eau potable et l'assainissement	498	506	507	518	528	6.0%
Autres branchements (tels que mairie, arrosage, fontaine, écoles...)	29	29	33	32	31	6.9%
Nombre total d'abonnements en facturation Eau & assainissement	1043	1058	1068	1079	1087	4.2%

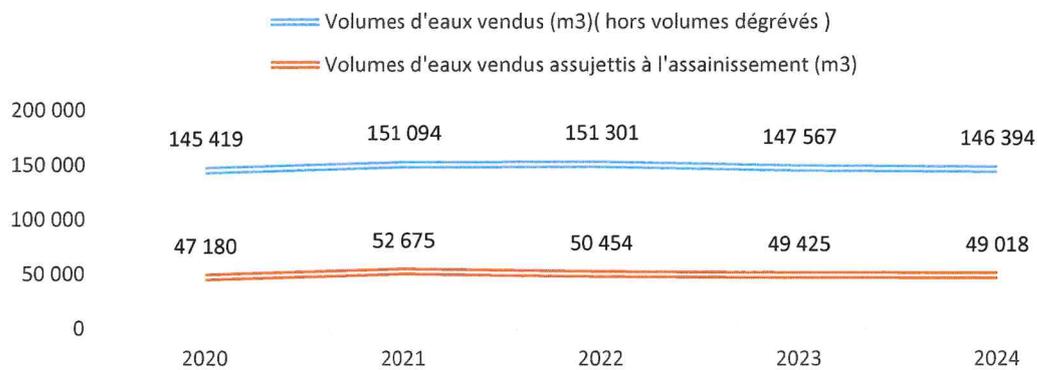
Inventaire des abonnements Eau & Assainissement par groupe					
	2020	2021	2022	2023	2024
Abonnés non prélevés	809	808	774	761	737
Abonnés prélevés à l'échéance (2 fois/an)	89	91	116	135	151
Abonnés prélevés par mensualisation	145	160	178	183	199
Nombre total d'abonnements facturés	1043	1059	1068	1079	1087



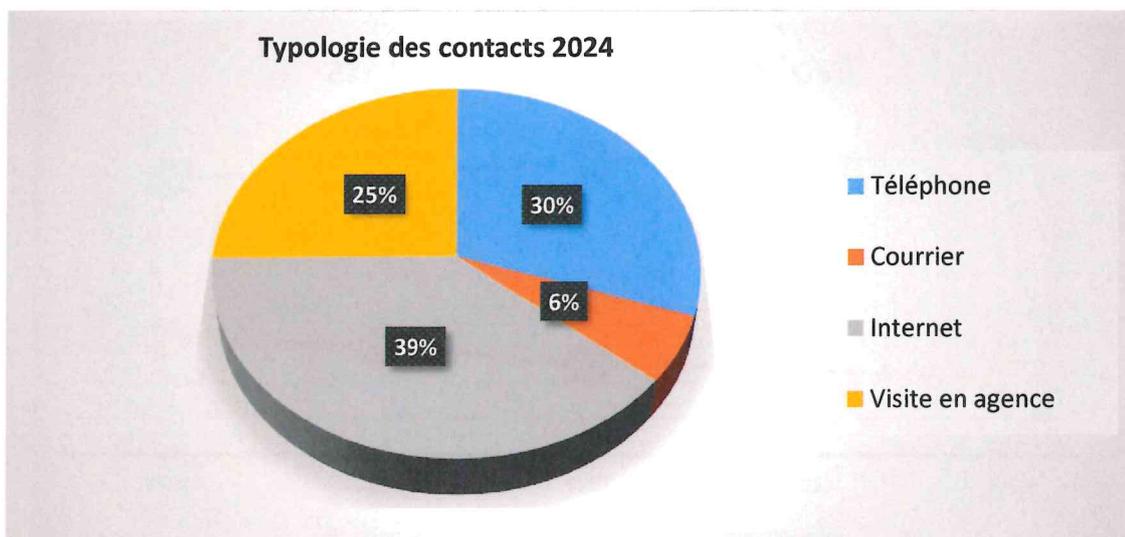
3.3 Volumes vendus

Volumes Vendus						
Désignation	2020	2021	2022	2023	2024	N/N-1 (%)
Volumes d'eaux vendus (m3)(hors volumes dégrévés)	145 419	151 094	151 301	147 567	146 394	-0,79%
Volumes d'eaux vendus assujettis à l'assainissement (m3)	47 180	52 675	50 454	49 425	49 018	-0,82%

EVOLUTION DES VOLUMES VENDUS



3.4. Typologie des contacts



4 Bilan commercial

La relation clients					
Désignation	2020	2021	2022	2023	2024
Taux de respect maximal d'ouverture des branchements pour les nouveaux abonnés (%)	100	100	100	100	100
Taux de réclamations (Nombre / 1000 habitants)	11	17	12	14	15
Existence d'un dispositif de mémorisation des réclamations écrites reçues	oui	oui	oui	oui	oui
Créances irrécouvrable (pour 2023 somme depuis 2016)	0 €	0 €	4 388 €	8 787 €	12 614 €
Taux de créances irrécouvrables = Montant/Ventes Eau & Ass de l'année en cours (hors travaux) (%)	0,00%	0,00%	1,32%	2,62%	3,56%
Montant des impayés de l'année N-1 au 31/12 de l'année	5 558 €	6 605 €	4 551 €	3 767 €	4 144 €
Taux d'impayés sur les factures de l'année N-1 = Montant/Ventes Eau & Ass de l'année (hors travaux) (%)	1,86%	2,06%	1,37%	1,12%	1,17%
Nombre de demandes de dégrèvement acceptées	9	14	15	15	10
Nombre de demandes de dégrèvement	14	17	18	19	13
Nombre de demandes non couvertes contractuellement	5	3	3	4	3
Volumes d'eau potable dégrévés (m3)	1639	25175	6328	8920	9380
Volumes d'eaux assujettis à l'assainissement dégrévés (m3)	1014	8018	6107	6190	4939
Ventes eau et assainissement (y compris redevances agence de l'eau)	298 565 €	320 131 €	331 601 €	335 736 €	354 035 €

4 LE PRIX DU SERVICE DE L'EAU POTABLE ET ASSAINISSEMENT

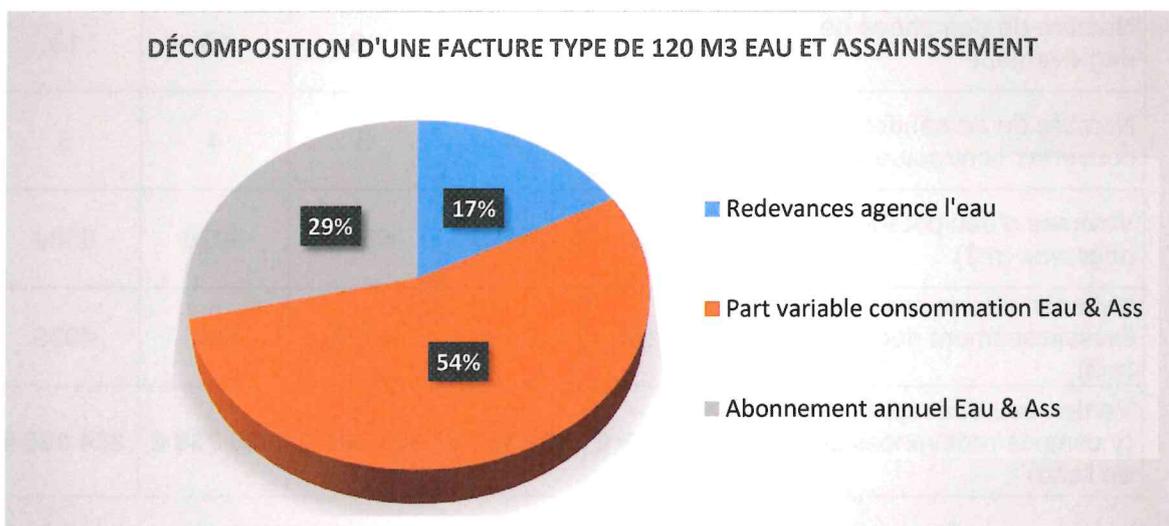
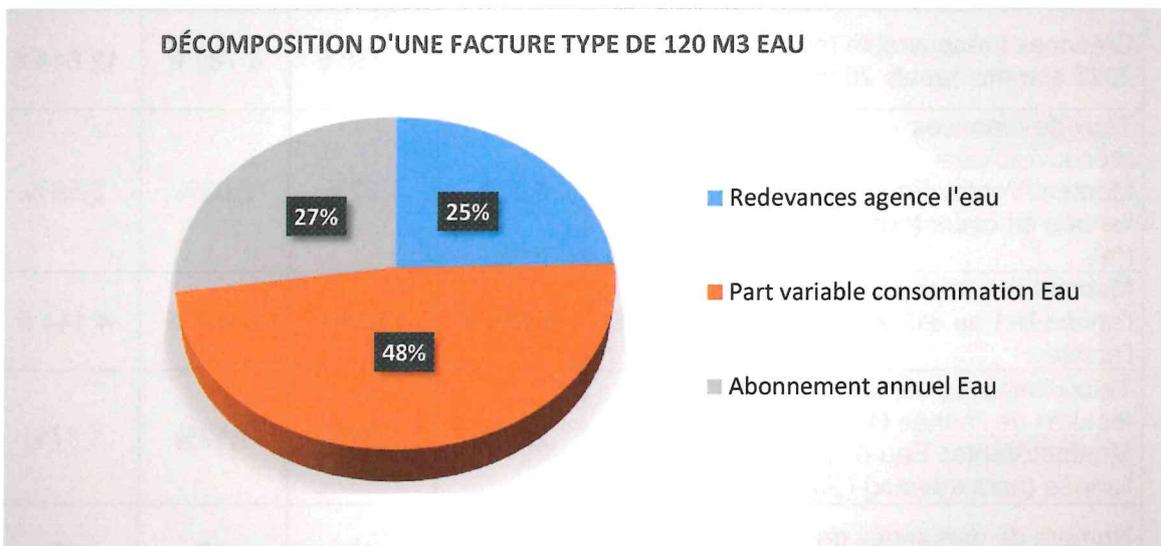
4.1 La facturation

Les différents destinataires des sommes portées sur la facture sont :

- La collectivité
- L'État au travers de la TVA
- L'Agence de l'eau, dont les sommes perçues sont destinées à aider au financement des collectivités locales dans leurs projets de préservation et d'amélioration des ressources en eau et du milieu naturel.

La structure tarifaire est de type « binôme » : Elle comprend :

- Une partie fixe selon le diamètre du compteur d'eau dite « abonnement » et facturée chaque semestre,
- Une partie variable, fonction de la consommation d'eau facturée au m3.



En France le prix TTC de l'eau est calculé pour une consommation de 120 m3.

4.2 La facture type eau pour 120 m3 en 2024



REGIE MUNICIPALE VILLECROZE
 EAU & ASSAINISSEMENT
 MAISON DES SERVICES
 83690 VILLECROZE
 Fixe : 04 94 70 75 39
 Mail : serviceeau@mairie-villecroze.fr

Facture Eau & Assainissement facture fictive		DELAI DE REGLEMENT
N°	Le	Jusqu'au :

M Duval
 83690 Villecroze

Extrait de titre exécutoire en application de l'article L.252 A du livre des procédures fiscales, pris, émis et rendu exécutoire conformément aux dispositions du décret n° 66-624 du 19 août 1966, modifié par décret n°81-362 du 13 Avril 1981, relatif au recouvrement des produits des collectivités et établissements publics locaux.
 VOIES DE RECOURS : Dans le délai de 2 mois suivant la notification du présent acte (article L1617-5 du code général des collectivités territoriales), vous pouvez contester la somme mentionnée au recto en saisissant directement le tribunal judiciaire ou le tribunal administratif compétent selon la nature de la créance.

Ref. Abonnement : Barb 5470					Période facturée : du 01/11/2023 au 31/10/2024	
Description	Ref. compteur	Anc. Index	Nv. Index	Consom.	Date relevé	Adresse branchement
	C17FA339635	0	120	120	 83690 Villecroze

Branchement	Désignation	Base	Taux	Montant
Barb 5470	CONSOMMATION EAU	120	0,76 €	91,20 €
Barb 5470	ABONNEMENT EAU en jours	1	51,92	51,92 €
DISTRIBUTION EAU				143,12 €
Barb 5470	REDEVANCE POUR LA PRESERVATION DES RESSOURCES EN EAU	120	0,10 €	12,00 €
Barb 5470	REDEVANCE POUR POLLUTION	120	0,29 €	34,80 €
ORGANISMES PUBLICS				46,80 €

NET A PAYER TTC	189,92 €
prix au m3	1,58 €
prix au litre	0,00158 €

4.3 La facture type eau et assainissement pour 120 m3 en 2024



Facture Eau & Assainissement facture fictive		DELAI DE REGLEMENT
N°	Le	Jusqu'au :

REGIE MUNICIPALE VILLECROZE
 EAU & ASSAINISSEMENT
 MAISON DES SERVICES
 83690 VILLECROZE
 Fixe : 04 94 70 75 39
 Mail : serviceeau@mairie-villecroze.fr

M Duval
 83690 Villecroze

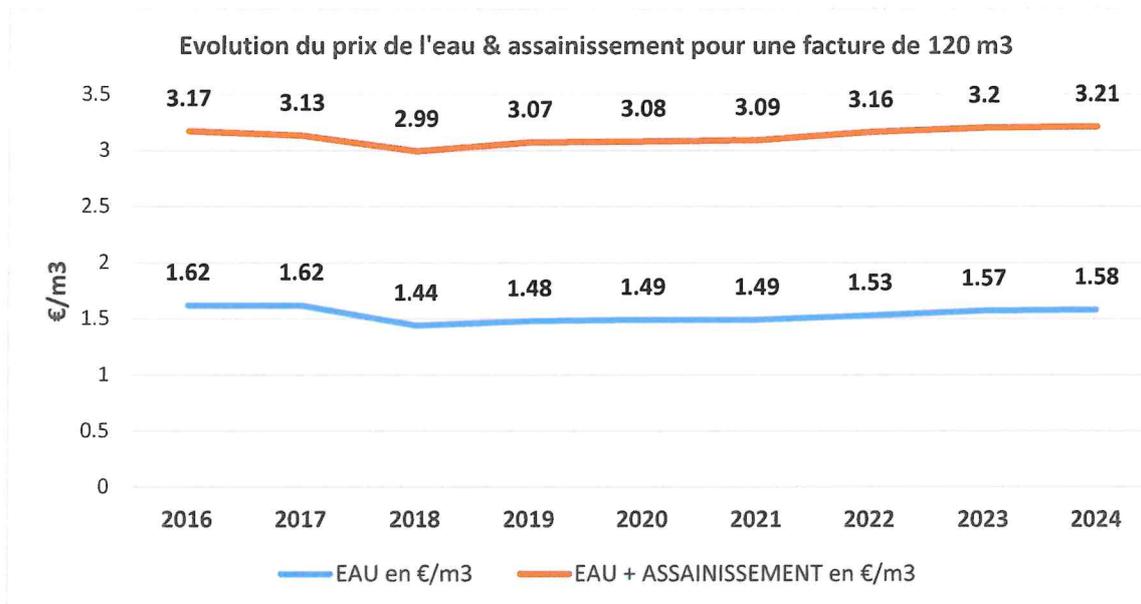
Extrait de titre exécutoire en application de l'article L.252 A du livre des procédures fiscales, pris, émis et rendu exécutoire conformément aux dispositions du décret n° 66-624 du 19 août 1966, modifié par décret n°81-362 du 13 Avril 1981, relatif au recouvrement des produits des collectivités établissements publics locaux.
 VOIES DE RECOURS : Dans le délai de 2 mois suivant la notification du présent acte (article L1617-5 du code général des collectivités territoriales), vous pouvez contestée la somme mentionnée au recto en saisissant directement le tribunal judiciaire ou le tribunal administratif compétent selon la nature de la créance.

Ref.Abonnement : Barb 5470						Période facturée : du 01/11/2023 au 31/10/2024
Description	Ref.compteur	Anc. Index	Nv. Index	Consom.	Date relevé	Adresse branchement
	C17FA339635	0	120	120	 83690 Villecroze

Branchement	Désignation	Base	Taux	Montant
Barb 5470	CONSOMMATION EAU	120	0,76 €	91,20 €
Barb 5470	ABONNEMENT EAU en jours	1	51,92	51,92 €
DISTRIBUTION EAU				143,12 €
Barb 5470	CONSOMMATION ASSAINISSEMENT	120	0,980 €	117,60 €
Barb 5470	ABONNEMENT ASSAINISSEMENT en jours	1	58,70000 €	58,70 €
COLLECTE ET TRAITEMENT				176,30 €
Barb 5470	REDEVANCE POLLUTION DOMESTIQUE	120	0,29 €	34,80 €
Barb 5470	MODERNISATION DES RESEAUX DE COLLECTE	120	0,16 €	19,20 €
Barb 5470	PRESERVATION DES RESSOURCES	120	0,10 €	12,00 €
ORGANISMES PUBLICS				66,00 €

NET A PAYER TTC	385,42 €
prix au m3	3,21 €
prix au litre	0,00321 €

4.4 Evolution du prix de l'eau

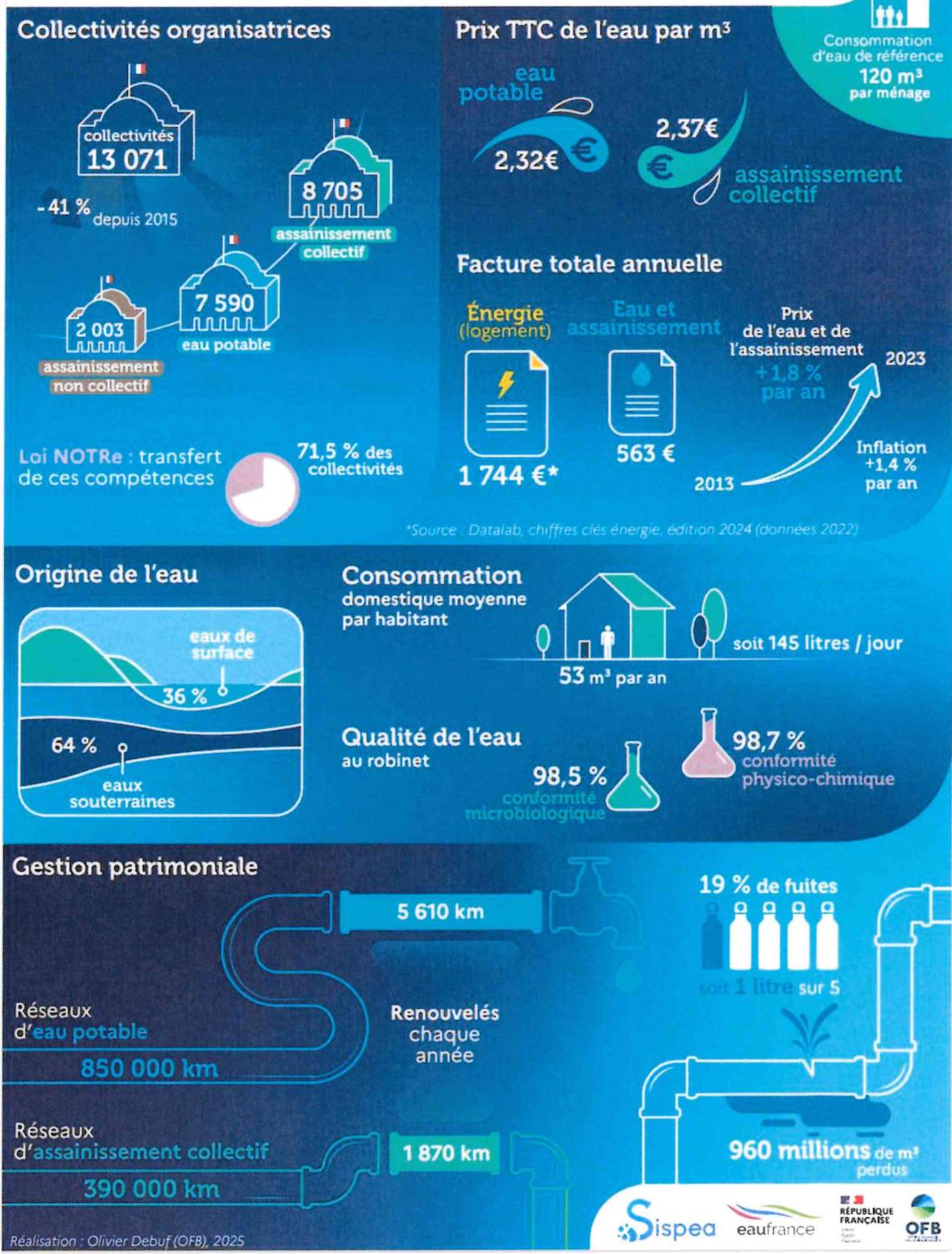


La politique de la commune est de soutenir les petits consommateurs dont le volume annuel n'excède pas 150 m³.

La mise en place des tarifs par tranche permet de maintenir un niveau de **tarifs plus bas que la moyenne nationale et de soutenir une grande partie des ménages.**

4.4 Quelques notions sur l'eau

Principaux résultats de l'Observatoire national des services d'eau et d'assainissement en 2023





5 ACHATS REALISES EN 2024 POUR LES BESOINS DU SERVICE D'EAU POTABLE ET D'ASSAINISSEMENT

- Moyens matériels :
 - Aucun achat effectué en 2024
- Renforcement du stock de pièces pour réparations hydrauliques et électriques

6 ANNEXES

